

CARTE 5-7.1-o-i

SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC, LA PARTIE DE LA ROUTE 369 QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LE BOULEVARD MATHIEU JUSQU'À CELLE AVEC L'AVENUE DU BOURG-ROYAL, À LAQUELLE S'AJOUTENT LA 10^E AVENUE EST, LA PARTIE DE LA 60^E RUE EST QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LA 10^E AVENUE EST JUSQU'À CELLE AVEC L'AVENUE DE GAULLE ET LA PARTIE DE L'AVENUE DE GAULLE QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LA 60^E RUE EST JUSQU'À CELLE AVEC LA RUE DE NEMOURS

